

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 23 juin 2023,
Secrétaire de séance : Jean-Luc ESTOURNES

Etaient présents 39 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Fabienne TOUVARD à Christine CABON, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marthe CLOT à Henri BELLEGARDE, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Patrick MAILLET, Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : André BERNOS, David MIRANDE, Jacques CAZAUANG, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 230629-24-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

J-L. ESTOURNES expose :

1. POLE RESSOURCES ET MOYENS

Dans le cadre de la réorganisation du service RH (cf. rapport ci-joint), il est proposé, après avis favorable du Comité Social Territorial (CST), dans un souci de sécurisation/fiabilisation des ressources humaines (notamment procédure de paie et de prévention des risques) et également une amélioration des conditions de travail des agents :

- De supprimer un poste de technicien, à temps plein, à 35h00 (1 ETP) **à compter du 1^{er} décembre 2023** ;
- De créer un poste d'adjoint administratif, à temps plein, à 35h00 (1 ETP) **à compter du 1^{er} juillet 2023** ;
- D'augmenter un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 14h30 (0,44 ETP) à un temps plein, à 35h00 (1 ETP) **à compter du 1^{er} juillet 2023**.

2. POLE DEVELOPPEMENT SOCIAL : ALSH de LASSEUBE

La CCHB a la compétence enfance jeunesse depuis 2017. A Lasseube, l'ALSH était communal et est devenu communautaire depuis le 01/01/2019. Dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre dans les secteurs de JOSBAIG et d'ASPE, et au vu des besoins des familles de ce territoire, il a été décidé de développer un service d'accueil de loisirs à Lasseube en ouvrant tous les mercredis de l'année scolaire, **à compter du 1^{er} septembre 2023**. Aussi, il est proposé, après avis favorable du CST, d'augmenter le temps de travail de l'adjoint territorial d'animation de 19,5 h à 27,75 h par semaine.

A noter que l'agent actuellement en poste intervient par ailleurs pour la commune de LASSEUBE (agent intercommunal) et son temps de travail à la commune passera ainsi de 10,5h à 5,90h, soit un total des heures cumulées entre les deux collectivités de 33,65 h annualisées (en lieu et place de 30 h par semaine annualisées).

Par ailleurs, l'autre agent de la CCHB en poste en direction n'aura plus besoin d'être mis à disposition auprès de la commune de LASSEUBE et il sera donc mis fin à la convention de mise à disposition de la CCHB à la commune.

3. Pôle développement social : petite enfance – L'îlot Mômes

A compter du 1^{er} août 2023, il est proposé, après avis favorable du CST :

- d'augmenter le temps de travail d'un agent d'éducation actuellement à temps non complet à hauteur de 80% à un temps non complet à hauteur de 90%.
- de diminuer le temps de travail d'un auxiliaire de puériculture non complet à hauteur de 50 % à un temps non complet à hauteur de 40 %

A noter que le ratio diplômé/qualifié serait toujours en adéquation avec la réglementation.

4. Pôle technique et environnement

A compter du 1^{er} juillet 2023, il est proposé, après avis favorable du CST, de créer un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, à hauteur de 0,54 ETP, afin d'assurer les missions d'assistant(e) de direction. Pour information, il s'agit enfin d'une réadaptation d'une situation qui prévalait avant la crise sanitaire.

5. Apprentis :

L'apprentissage est un contrat de droit privé conclu entre une collectivité et un apprenti. Son objectif est de permettre à un jeune de 16 à 30 ans de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master,...) ou un titre

à finalité professionnelle. L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat.

5.1. Au service urbanisme : Création d'un poste d'apprenti

Suite au prochain départ d'un agent contractuel recruté initialement en apprentissage, il est proposé, **sous réserve de l'avis du CST**, de renouveler le recrutement d'un apprenti au sein du pôle urbanisme en qualité de **Chargé d'études et développement des systèmes d'information géographique** dont les missions seront les suivantes :

- Activités principales : Réaliser et intégrer les couches d'information géographiques nécessaires au pôle
 - Maintien en conditions opérationnelles des applications et plateformes (MCO)
 - Intégration et gestion des couches d'informations géographiques dans la solution métier CLICMAP et Géoportail de l'Urbanisme
 - Réaliser des études thématiques à partir des données géographiques et assurer leur mise en forme et transcription cartographique
 - Produire des cartes de mise à jour des documents d'urbanisme,
 - Aider les autres services de la collectivité à organiser leur base de données et en assurer la transversalité
- Activités secondaires :
 - Intégrer les bases de données géographiques provenant des personnes publiques associées (ENEDIS, SNCF, DRAC, ...)
 - Exploitation données Environnementales et études de risque
 - Participer à la mise en place d'une plateforme open data
 - Participation à la réalisation du projet d'aménagement Haut-Béarn (SCoT/PLUi).

5.2. Au service Environnement : Création d'un poste d'apprenti

Afin de répondre partiellement au besoin d'ingénierie du service impacté par le non renouvellement du chargé de mission TEPOS, il est proposé, **sous réserve de l'avis du CST**, de recruter pour l'année scolaire 2023-2024, un apprenti en troisième année de BUT « Métier de la transition et de l'efficacité Energétique » en alternance.

Les crédits correspondants seront portés sur le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE :

- les créations ci-après :
 - un poste d'adjoint administratif, à temps plein, à 35h00
 - un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, à hauteur de 54%
 - deux postes d'apprenti, à temps plein, à 35h00
- les suppressions ci-après :
 - un poste de technicien, à temps plein, à 35h00
- les augmentations ci-après :

- un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, de 14h30 à un temps plein de 35h00
 - un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet, de 19h30 à 27h45.
 - un poste d'agent social, à temps non complet, de 80% à 90%.
- les diminutions ci-après :
- un poste d'auxiliaire de puériculture, à temps non complet, de 50% à 40 %
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 29 juin 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé JLE

Signé BU

Jean-Luc ESTOURNES

Bernard UTHURRY